**ACTIVITES DU CRADEC EN 2024 EN LIEN AVEC L’ITIE**

1. **Participation au Groupe de Travail Ad hoc sur la modification du Décret 2018 portant Organisation et fonctionnement du Comité ITIE.**

* Dans le cadre de la préparation de la validation 2023, un groupe de travail a été mis en place pour produire des propositions de dispositions pour la modification du Décret de 2018 portant organisation et fonctionnement du Comité ITIE.
* Le CRADEC a joué un rôle actif dans les travaux de ce groupe de travail, influençant fortement la modification de l’article 4 (i) D qui définit la taille et la typologie des membres des Organisations de la Société Civile au sein du Comité. C’est ainsi que finalement le Décret N° 2024 00165 PM du 31 janvier 2024 a été signé, réorganisant le fonctionnement du Comité ITIE. Ce Décret stipule que les 12 représentants de la société civile seront désormais désignés par leurs pairs, sur la base d’un Code de conduite des OSC, ce qui renforce l'indépendance et l'impartialité des OSC dans le processus ITIE.

1. [**Formation des Médias sur les Enjeux Fiscaux et l'ITIE**](https://www.cradec.net/index.php/fr/publications/210-rapport-final-formation-des-journalistes)

* Le CRADEC a organisé une formation des médias sur les questions fiscales, y compris celles liées à l'ITIE. Cette formation, qui s'est tenue du 4 au 5 juin 2024, a couvert des sujets tels que la transparence dans le secteur extractif, les Flux Financiers Illicites (FFI), et les mécanismes de reporting sur ces questions.
* Une vingtaine de journalistes et représentants des organes de communication a été sensibilisés sur l'importance de l'ITIE dans la promotion de la transparence, la mobilisation des ressources domestiques, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites et l’impact de la production médiatiques sur les normes, les habitudes et les pratiques en la rapport avec la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023 dans un contexte de suspension du Cameroun à l’ITIE.